

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 20 mars 2026

DELIBERATION 18 ADM – Désignation d'un délégué défense

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **16 mars 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Absents : 0

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORIOT DE ROUVRAY, Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, Mme CABANNE, M. COMBES, Mme CASTERES, M. CRIADO, Mme COURADET, M. LABRUYERE, Mme DUCOS, M. PIQUEMAL

Absents : 0

Pouvoirs donnés : 0

Secrétaire de séance : M. Thibaut LORIOT DE ROUVRAY

DELIBERATION 18 ADM – Désignation d'un délégué défense

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-29 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un élu référent en matière de défense.

Créée en 2001 par le Secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité. Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armées-Nation. Il relaie les informations relatives à ces questions auprès du Conseil municipal et des habitants. La mission du correspondant défense s'organise autour de trois axes : la politique de défense, le parcours citoyen, la mémoire et le patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

De désigner Monsieur Éric LABRUYERE délégué à la défense pour la commune de Saint-Pé-de-Bigorre.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance
T. LORIOT DE ROUVRAY



Le 23 mars 2026

Le Maire,
JC. BEAUQUESTE

